



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Var

UNE AIDE AUX ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES ENFANTS

# AIDE AUX ACTIVITES CULTURELLES DES ENFANTS

6 à 11 ans



La Caf du Var finance jusqu'à 200 €  
par enfant et 80% de la dépense engagée

(selon ressources)

pour les activités culturelles  
et artistiques de leur(s) enfant(s)

Pour plus  
d'infos, rendez-vous  
sur le **caf.fr**

[www.var.caf.fr](http://www.var.caf.fr)

ALLOCATIONS  
FAMILIALESCaf  
du Var

# AIDE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES ENFANTS

**Votre enfant de 6 à 11 ans est inscrit dans une structure pour pratiquer une activité culturelle ou artistique pour l'année scolaire en 2019-2020 ? La Caf peut vous aider.**

## Comment ?

Votre Caisse d'Allocations Familiales souhaite **favoriser l'accès aux loisirs culturels et artistiques des enfants.**

C'est pourquoi, elle met en place une aide financière qui permet de prendre en charge **une partie des frais d'inscription, jusqu'à 200€ par enfant (selon ressources) et 80% de la dépense engagée, sous réserve des crédits disponibles.**

Sont pris en compte les frais d'adhésion, d'inscription, de licence, ou de cours/ateliers de l'activité.

## Pour quelles activités ?

Théâtre, activités musicales ou de chant, activités manuelles (poterie, céramique, travail sur bois...), activités plastiques (peinture, écriture, calligraphie, dessin...), arts du cirque, adhésion à une bibliothèque ou médiathèque.

## Pour qui ?

Aux familles qui ont un **quotient familial inférieur ou égal à 1000 €** et qui inscrivent leur(s) enfant(s) de 6 à 11 ans à **une activité artistique ou culturelle** pour l'année scolaire 2019-2020.

## Quelles conditions ?

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € en mai 2019.
- Inscrire l'enfant sur l'année scolaire 2019-2020 dans une structure proposant une activité culturelle ou artistique.
- Déposer cette demande entre le 15 juillet 2019 et le 31 octobre 2019.
- L'enfant doit avoir entre 6 et 11 ans dans l'année scolaire (né entre le 01/07/2008 et le 01/09/2013).

*Aucune dérogation à ces critères ne pourra être accordée.*

## Vos droits ?

Quotient Familial de mai 2019	Montant maximum d'aide CAF
Entre 0 et 400	200 euros
Entre 401 et 700	150 euros
Entre 701 et 1000	100 euros

Vous pouvez retrouver votre quotient familial (QF) dans votre espace personnel Mon Compte.

**[Pour accéder à Mon Compte, cliquez ici.](#)**

## Comment faire la demande ?

Complétez la fiche de demande et renvoyez-la à votre CAF **avant le 31 octobre 2019** à l'adresse suivante : CAF du Var – AFI Culture – 38, rue Emile Ollivier – 83000 TOULON

**Le formulaire de demande d'aide est disponible à l'adresse suivante :**

[http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/831/Documents/2019\\_AFI\\_Culture/Demande\\_d\\_aide.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/831/Documents/2019_AFI_Culture/Demande_d_aide.pdf)